Caisse d'Allocations familiales
d'Ille-et-Vilaine
Cours des Alliés
35028 RENNES Cedex 9
0 810 25 35 10
(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)
www.35.caf.fr

OPERATION SAC ADOS

Ille-et-Vilaine – 2012

Règlement

Par le présent règlement, les structures participant à l'opération « Sac Ados » s'engagent avec la Caf d'Ille et Vilaine à mener à bien les projets de vacances autonomes de jeunes de 16 à 22 ans inclus pour lesquels ils ont sollicité un sac ados.

Buts de l'opération Pack « Sac Ados » Ille-et-Vilaine

L'opération « Sac Ados » s'adresse à un public de jeunes d'Ille-et-Vilaine de 16 à 22 ans souhaitant mettre en œuvre un projet de vacances autonomes, c'est-à-dire sans encadrement familial, ni professionnel.

Objectifs :

- Permettre l'accès aux vacances à des 16-22 ans, tout particulièrement à ceux qui ne partent pas ou peu en vacances.
- Développer les capacités d'autonomie et de responsabilisation des jeunes.
- Promouvoir l'adaptation des modes d'accompagnement aux jeunes adultes.
- Soutenir les dispositifs locaux d'aide aux projets de jeunes.

Descriptif de l'offre

Un sac à dos est remis au jeune, il contient :

- 1 sac de couchage,
- 1 porte-cartes contenant : 100 € en chèques vacances, 30 € en chèques de service, 1 carte d'assistance rapatriement internationale et nominative, 1 carte d'assurance responsabilité civile nominative pour des séjours en France, 1 ticket téléphone, 1 préservatif, le mode d'emploi SAC ADOS,
- 1 trousse de secours
- 1 lot de documentation sur la santé et la citoyenneté.

Pour les professionnels chargés d'encadrer, l'offre comprend :

- L'apport d'outils méthodologiques à destination professionnelle nécessaire au montage de leur dispositif local et à leur travail d'accompagnement à la préparation de séjours des jeunes *(guide opérateur, descriptif du dispositif local, affiches)*
- Un cycle d'ateliers, permettant de renforcer leurs compétences sur les dispositifs d'aide aux vacances autonomes des jeunes.

Modalités de sélection des jeunes bénéficiaires d'une bourse « Sac Ados »

Critères d'éligibilité jeunes :

- Avoir entre 16 et 22 ans,
- Partir peu, voire jamais en vacances,
- Ne jamais être parti sans accompagnement familial ou professionnel,
- Avoir besoin du soutien d'un animateur pour construire son projet,
- Avoir besoin du soutien matériel et financier pour pouvoir partir,
- Etre domicilié dans le département d'Ille-et-vilaine.

Critères d'éligibilité séjours :

- Leur projet de vacances envisagé doit porter sur un séjour d'une durée minimale de 4 jours et 3 nuits et concerner au maximum un groupe de 6 jeunes.
- Les candidats doivent assurer seuls l'organisation et la gestion de leur mode de vie durant le séjour. Les séjours familiaux (en présence d'un ascendant direct ou indirect) ou encadrés sont donc exclus.
- Les règles de procédures doivent être respectées (entretien avec les parents et signature de la convention d'aide au départ autonome des mineurs en présence de leurs parents ou des représentants légaux, etc.) ;
- Le dossier descriptif du projet, dûment complété, doit être présenté dans les délais prévus, notamment des pièces justificatives à joindre en annexe.
- Le dossier devra être validé par une commission locale.
- Les séjours en France seront étudiés prioritairement, ils correspondent généralement aux demandes des jeunes les plus éloignés des vacances.

Critères de sélection des projets des jeunes :

Les projets présentés seront sélectionnés par la structure locale au vu de leur respect des critères d'éligibilité, de leur viabilité budgétaire et de leur cohérence avec les objectifs, d'apprentissage de l'autonomie fixés par le dispositif.

Conditions d'éligibilité et de sélection des structures locales partenaires

Critères de sélection des structures

Une représentation équilibrée sera respectée entre les FJT, les Centres Sociaux et les ALSH ados, les missions locales et les PIJ qui seront retenus.
La priorité sera donnée aux zones du département où peu de dispositifs de départ en vacances autonomes sont proposés aux jeunes.
L'organisation des dispositifs présentés dans le dossier de candidature devra être cohérente et pertinente, au regard des objectifs de l'opération, notamment sur les points suivants :
Choix de publics ciblés.
Articulation du dispositif avec la politique jeunesse de la structure.

Descriptif des ateliers

Cadrage Sac Ados 2012 (1/2 journée)
Présentation technique des principales modalités opérationnelles du dispositif, mise en débat et présentation/création d'outils autour des principales difficultés rencontrées en 2011 (cadre juridique, assurances, budget,…), échanges de pratiques autour des questionnements soulevés par les participants.
Cette formation est destinée prioritairement aux structures participant pour la première fois au dispositif, ainsi qu'aux nouveaux référents des structures ayant déjà relayé l'action sur leur territoire.

Appréhender le cadre juridique des départs de jeunes en vacances autonomes (1/2 journée)
Le fonctionnement d'un dispositif d'aide au départ autonome en vacances engage la responsabilité juridique de la structure accompagnatrice du projet. Par sa démarche d'incitation au départ, comme par les contreparties qu'elle peut exiger des jeunes en retour d'une aide financière, la structure accompagnatrice n'est pas dans une posture neutre au regard de la loi. La formation balaie l'ensemble du cadre juridique, ainsi que les risques et responsabilités liés aux dispositifs d'aide au départ autonome en vacances de jeunes.
Cette formation est destinée prioritairement aux structures participant pour la première fois au dispositif, ainsi qu'aux nouveaux référents des structures ayant déjà relayé l'action sur leur territoire.

Valoriser les projets de jeunes (une journée)
Au-delà de la reconnaissance par le corps social des projets menés par les jeunes, cette étape peut aussi amener les différents acteurs à rebondir vers de nouvelles expériences. Pourtant, cette étape est rarement envisagée au sein des dispositifs d'aide au départ en vacances autonomes de jeunes du fait des difficultés à démêler les enjeux ou encore à identifier des modalités favorables à cette étape gratifiante.
Compte tenu d'un nombre de place limité, cette formation sera destinée prioritairement aux référents des structures ayant déjà relayé l'action sur leur territoire.

Atelier de Bilan
Réunissant les professionnels en fin d'opération, sous forme d'échange de pratiques, cet atelier permet de réaliser le bilan des opérations locales.

Engagements des parties

La Caf s'engage à mettre gratuitement à disposition des structures participantes les différents outils méthodologiques ainsi que les « Sac Ados », à condition qu'elles aient rempli les conditions requises : le nombre de « Sac Ados » accordés à chaque structure est notifié par courrier.

Chaque structure s'engage à :

- Faire acte de candidature dans les délais impartis en complétant et en renvoyant le dossier prévu à cet effet, puis le présent règlement signé.
- Mandater un référent local chargé du suivi de l'opération.
- Le faire participer aux ateliers :
  Pour toutes les structures :
  - Bilan

  Pour les animateurs nouveaux entrants :
  - Atelier cadrage Sac Ados,
  - Atelier juridique,

  Pour les professionnels d'accueils jeunes, de PIJ et de centres sociaux, FJT, etc.
  Atelier « Valoriser les projets de jeunes »
- Mobiliser ce personnel qualifié afin d'assurer l'accompagnement des jeunes dans le montage de leur projet.
- Mobiliser des jeunes correspondant au public ciblé.
- Réunir au moins une commission d'attribution d'un jury local qui veillera notamment à ce que chaque dossier de jeune soit complet.
- Remettre à la Caf les dossiers des jeunes retenus par le jury local dans les temps impartis.
- Le référent de la structure viendra retirer les sacs à la Caf.
- L'aide de la Caf d'Ille-et-Vilaine doit être mentionnée dans toute communication relative à l'opération.

Calendrier de campagne 2012

LANCEMENT		
Clôture des candidatures structures	10 février	
Jury CAF	21 février	
Envoi des notifications d'attribution aux structures	23 février	
Atelier cadrage Sac Ados 2012 Atelier « Appréhender le cadre juridique des départs de jeunes en vacances autonomes	20 mars matin 20 mars après-midi	1/2 Journée 1/2 Journée
Valoriser les projets de jeunes	24/04	1 journée
COMMISSION 1		
Clôture des candidatures jeunes	20 juin	
Remise des bourses	22 juin	
COMMISSION 2		
Clôture des candidatures jeunes	9 juillet	
Remise des bourses	11 juillet	
COMMISSION 3		
Clôture des candidatures jeunes	23 juillet	
Remise des bourses	25 juillet	
COMMISSION 4		
Clôture des candidatures jeunes	7 août	
Remise des bourses	9 août	
BILAN		
Atelier de bilan	octobre 2012	

Fait à ……..…, le …….

Responsable de la structure
(Nom de la structure)